Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 29711

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Agent de médiation dans l'environnement des transports collectifs terrestres

Nouvel intitulé : Agent de médiation dans l'environnement des transports collectifs terrestres

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

GIP FCIP de Toulouse

Directrice GIP FCIP Toulouse

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s):

Code(s) NSF:

344t Surveillance, lutte contre la fraude, protection et sauvegarde des biens et des personnes

Formacode(s):

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'agent de médiation dans l'environnement des transports collectifs terrestres contribue, par sa présence et ses actions, à créer un sentiment de sécurité, à favoriser un climat propice au déplacement et à faciliter l'usage des transports publics urbains.

Il se trouve en position de relais, d'interface, entre générations, entre les populations des différents «quartiers», entre les agents du service de transport collectif terrestre et ses clients et contribue ainsi à renforcer le lien social.

Il travaille au contact direct des usagers et des autres professionnels du service de transport collectif, sous l'autorité d'un responsable et en relation permanente (à distance) avec le service compétent de la société de transports.

Il exerce son activité dans un cadre défini du point de vue juridique et déontologique.

Il intervient dans tous les modes de transports collectifs terrestres (métro, tram, bus, ...) et dans l'environnement des stations (à la sortie des stations, sur les quais, dans les escalators ou ascenseurs, et dans les gares d'échange multimodales).

Il peut être amené à travailler en horaires décalés, les fins de semaine, jours fériés ou de nuit.

Il est équipé d'une tenue vestimentaire et d'un badge, ce qui permet de l'identifier de façon spécifique.

Les activités de l'agent de médiation dans l'environnement des transports collectifs terrestres sont regroupées, donc, autour de 4 grandes catégories d'activités :

Activité 1 : Veille préventive

Activité 2 : Accueil et accompagnement des usagers des transports collectifs terrestres

Activité 3 : Traitement des situations problèmes et des incidents

Activité 4 : Adaptation au poste de travail (prise de poste, fin de poste et remontée des informations attendues)

Les capacités attestées

- •Observer les situations, les sites et établir un diagnostic
- Identifier les signes révélateurs de besoins du public
- •Adapter sa posture professionnelle sur sa zone d'intervention
- Détecter et relever les anomalies et dysfonctionnements des équipements techniques
- •Créer et favoriser les occasions de contacts avec les usagers
- •Mettre en œuvre le règlement intérieur, les droits et obligations des usagers des transports
- Contribuer à véhiculer une image positive de la fonction de médiateur dans l'environnement des transports collectifs
- •Situer sa fonction et les limites de son intervention dans un cadre légal et déontologique
- Définir le rôle d'agent de médiation dans son environnement professionnel
- Prendre les dispositions nécessaires à la sécurité des personnes
- Construire une communication orale avec le public dans une situation problème
- •Réguler les situations de tension
- \bullet Utiliser les principes et techniques de médiation appropries à la situation
- •Communiquer par un argumentaire adapté à la situation
- Alerter les services compétents
- Appliquer les consignes et procédures en situation inhabituelle
- •Respecter les consignes de prise de poste
- Effectuer une traçabilité orale et écrite de l'action de médiation avec les supports mis à disposition
- •Contribuer, par ses informations, au traitement et à l'analyse des résultats
- •Communiquer en réunion et partager son expérience professionnelle

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Structures associatives prestataires de services de transports collectifs terrestres

Sociétés de transports publics urbains

Collectivités territoriales ou entreprises de transports scolaires

Entreprises de services de prévention et de sécurité

Entreprises de transports collectifs

Agent de Médiation dans l'environnement des transports publics urbains, Agent de médiation dans les transports en commun, Agent

d'ambiance des transports, Agent de médiation dans l'espace public, Agent de médiation dans les services publics

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1204 : Médiation sociale et facilitation de la vie en société

Réglementation d'activités :

Etre titulaire du SST

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Après un parcours de formation :

- •- Evaluations en cours de formation, Mises en situation professionnelle sur les activités principales du métier
- •- Evaluation en situation professionnelle réelle effectuée par l'encadrant en entreprise et le formateur afin d'apprécier la conformité des comportements professionnels
- •- Epreuves transverses et finales : Elaboration d'un dossier écrit et entretien oral devant jury Après une démarche VAE :
- •- Recevabilité du Livret 1 délivrée par le GIP FCIP de Toulouse
- •- Rédaction et présentation orale du livret 2 (livret 2 Education Nationale) décrivant les activités au regard des blocs de compétences du référentiel de certification et entretien oral avec le jury

Bloc de compétence :

DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION						
Descriptif:						
Observer les situations, les sites et établir un diagnostic						
Identifier les signes révélateurs de besoins du public						
Adapter sa posture professionnelle sur sa zone d'intervention						
Détecter et relever les anomalies et dysfonctionnements des						
équipements techniques						
Modalités d'évaluation :						
Evaluations en cours de formation						
Evaluation en situation professionnelle reconstituée						
Evaluation en situation professionnelle réelle						
Evaluation écrite/orale						
Descriptif:						
Créer et favoriser les occasions de contacts avec les usagers						
Mettre en œuvre le règlement intérieur, les droits et obligations des usagers des transports						
Contribuer à véhiculer une image positive de la fonction de						
médiateur dans l'environnement des transports collectifs						
Situer sa fonction et les limites de son intervention dans un cadre						
légal et déontologique						
Définir le rôle d'agent de médiation dans son environnement						
professionnel						
Modalités d'évaluation :						
Evaluations en cours de formation						
Evaluation en situation professionnelle reconstituée						
Evaluation en situation professionnelle réelle						
Evaluation écrite/orale .						

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°3 de	Descriptif:
la fiche n° 29711 -	Prendre les dispositions nécessaires à la sécurité des personnes
Traitement des situations	Construire une communication orale avec le public dans une
problèmes et des incidents	situation problème
	Réguler les situations de tension
	Utiliser les principes et techniques de médiation appropries à la
	situation
	Communiquer par un argumentaire adapté à la situation
	Alerter les services compétents
	Appliquer les consignes et procédures en situation inhabituelle
	Modalités d'évaluation :
	Evaluations en cours de formation
	Evaluation en situation professionnelle reconstituée
	Evaluation en situation professionnelle réelle
	Evaluation écrite/orale
Bloc de compétence n°4 de	Descriptif:
la fiche n° 29711 -	Respecter les consignes de prise de poste
Adaptation au poste de	Effectuer une traçabilité orale et écrite de l'action de médiation avec
1	
poste et remontée des	Contribuer, par ses informations, au traitement et à l'analyse des
informations attendues)	résultats
	Communiquer en réunion et partager son expérience
	professionnelle
	Modalités d'évaluation :
	Evaluations en cours de formation
	Evaluation en situation professionnelle reconstituée
	Evaluation en situation professionnelle réelle
	Evaluation écrite/orale

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON COMPOSITION DES JURYS		OUINON	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X		
En contrat d'apprentissage		Χ		
Après un parcours de formation continue	X		Le jury est présidé par un professionnel de l'entreprise des transports Publics Urbains ou son représentant en charge de la médiation. Il est composé de : 1 à 3 personnes extérieures au GIP FCIP de Toulouse : - Professionnels du service médiation des transports publics urbains (employeurs et salariés) - 1 Représentant du GIP FCIP de Toulouse (organisme certificateur)	
En contrat de professionnalisation	Х		idem	
Par candidature individuelle		Χ		
Par expérience dispositif VAE prévu en 2011	X		idem	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		Χ
Accessible en Polynésie Française		Χ

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 27 novembre 2012 publié au Journal Officiel du 9 décembre 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau V, sous l'intitulé "Agent de médiation dans l'environnement des transports publics urbains" avec effet au 02 novembre 2011, jusqu'au 9 décembre 2017.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 31 janvier 2018 publié au Journal Officiel du 8 février 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau V, sous l'intitulé "Agent de médiation dans l'environnement des transports collectifs terrestres" avec effet au 09 décembre 2017, jusqu'au 8 février 2023.

Pour plus d'informations

Statistiques:

Autres sources d'information :

http://www.reseau-greta.ac-toulouse.fr/web/Greta_academique/529-nouveau-titre-2.php

http://www.reseau-greta.ac-toulouse.fr/web/greta_academique/443-creation-de-certifications-academiques-et-de-titres.php

Lieu(x) de certification :

GIP FCIP de Toulouse : Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Haute-Garonne (31) [GIP FCIP DE TOULOUSE - 75 Rue Saint Roch 31400 TOULOUSE]

GIP FCIP de Toulouse

75 rue Saint Roch

31400 TOULOUSE

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

GRETA MIDI PYRENEES - CENTRE - 26 Boulevard Déodat de - Séverac - 31076 TOULOUSE

GRETA GRANDE TERRE - Cité scolaire de Baimbridge - 97139 LES ABYMES

GIP FTLV REUNION - 26 rue Pitel - 97490 LA REUNION

Historique de la certification :

Certification précédente : Agent de médiation dans l'environnement des transports publics urbains
Certification suivante : Agent de médiation dans l'environnement des transports collectifs terrestres